

ABONNEMENT

Saumur:	
En an.	18 fr.
Six mois.	9
Trois mois.	4 50
Poste:	
En an.	20 fr.
Six mois.	10
Trois mois.	5

on s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne.	20
Réclames, — — — — —	30
Faits divers — — — — —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 12 SEPTEMBRE

L'alliance franco-russe

Une dépêche chiffrée de notre correspondant particulier de Copenhague nous apprend une nouvelle dont l'importance ne saurait échapper à personne.

Le Czar qui, comme on le sait, se trouve en ce moment au château royal danois de Fredensborg, particulièrement touché des témoignages unanimes de sympathie que manifeste la France à l'occasion de l'arrivée de l'escadre russe à Toulon, nous réserve une surprise, flatteuse pour notre amour propre national, et dont les Allemands et les Italiens ne seront pas les derniers à saisir la portée.

Sa Majesté a invité le Czarévitch à quitter le château royal de Danemark pour se rendre à Paris et de là à Toulon où il se joindra à l'amiral Avelane pour saluer M. Carnot et assister aux fêtes offertes à l'escadre russe, fêtes dont la signification politique sera, ainsi, encore plus accentuée.

INFORMATIONS

ELECTION SÉNATORIALE (COTES-DU-NORD). — Inscrits, 1,257; votants, 1,249. — MM. Hanguemar des Portes, conservateur, 751 voix, élu; Lucas, républicain, 493.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE. — Le comte d'Ormesson, directeur du protocole au ministère des affaires étrangères, est nommé ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la République française au Danemark.

LA SAINT-ALEXANDRE. — Hier, une messe a été dite en l'église de la rue Daru, à l'occasion de la Saint-Alexandre, fête patronymique de l'empereur de Russie.

Le Président de la République s'était fait représenter, ainsi que le président du conseil, les ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine.

L'ESCADRE RUSSE. — Une délégation de la presse s'est rendue à l'ambassade de Russie, où elle a fait officiellement part à M. de Mohrenheim, des fêtes qu'elle est en train d'organiser, pour la réception de l'escadre russe.

L'ambassadeur de Russie a déclaré qu'il était très touché des manifestations qui se préparaient. Il y voit une nouvelle preuve de la sympathie de toutes les régions de la France pour la Russie, sympathie qu'il a pu constater dans les voyages qu'il a faits dans notre pays.

ITALIENS ET ALLEMANDS. — Traitant du voyage du prince de Naples, l'Opinion, organe de M. di Rudini, dit que l'Italie est excessivement reconnaissante à l'Allemagne des démonstrations faites au fils du roi Humbert.

COURONNEMENT DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE. —

On dit que Guillaume II se fera couronner à Berlin au mois de décembre.

LES GRANDS-DUCS A PARIS. — Le grand-duc Alexis et le duc et la duchesse de Leuchtenberg sont à Paris.

Le grand-duc Alexis a trouvé à sa rencontre le baron de Mohrenheim, le général baron Freedericksz, le lieutenant de vaisseau Behr, attaché naval; le baron Korff, secrétaire à l'ambassade de Russie, et M. Kartzow, consul général à Paris.

UNE GRÈVE GÉNÉRALE DES MINEURS. — Les délégués belges, qui assistaient au Congrès des mineurs du Pas-de-Calais, sont partis et vont réunir le Comité de la Fédération, pour provoquer une grève générale à partir de lundi.

MANQUE DE CHARBON. — Plusieurs fabriques de dentelle et de bonneterie chôment par suite du manque de charbon.

LA RÉDUCTION DES SALAIRES. — A Manchester, la fédération des mineurs s'est prononcée contre une réduction de salaires et contre l'arbitrage.

LA PRESSE RUSSE. — Un journal de Saint-Petersbourg, dans un long article sur le discours de Guillaume II à Metz, dit que les paroles de Guillaume sont provocantes à l'égard de la France, au moment même où l'escadre russe va partir pour Toulon et que les intentions pacifiques de Guillaume ne sont pas aussi sincères qu'il le dit.

A STRASBOURG. — Des placards affichés pendant la nuit portaient : A bas le prince royal d'Italie!

LA MALADIE DE BISMARCK. — Les dépêches de Kissingen annoncent que la maladie de M. de Bismarck prend un caractère très sérieux.

MINEURS ANGLAIS. — Des troupes, munies de cartouches, sont parties pour les districts miniers de Pontypridd et de Yorkshire-Leeds.

MOUVEMENT CARLISTE. — Le gouvernement français a reçu des nouvelles alarmantes au sujet des menées des carlistes dans les provinces basques.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL. — Le contre-amiral Costodio-Mello s'est soulevé avec une partie de la marine.

La ville est tranquille et le gouvernement se fait fort d'étouffer le mouvement. Le Congrès fait établir l'état de siège.

GRAVE NOUVELLE

Le général de Miribel, l'éminent tacticien, vient d'être grièvement blessé dans les circonstances suivantes :

En faisant une promenade à cheval, dans la Drôme, où il est actuellement en villégiature, voulant examiner quelque chose, il pencha la tête sur celle de son cheval au moment où celui-ci se relevait brusquement; le général, frappé violemment au front et étourdi, tomba à terre.

Malheureusement ses pieds restèrent engagés dans les étriers et le cavalier fut entraîné dans cette terrible position.

M. de Miribel fils, qui était aux côtés de son père, parvint à arrêter l'animal, dégager le général et appela au secours.

On transporta le général dans sa chambre où il se mit à rendre des caillots de sang.

Le docteur Robin, médecin au Grand-Serre, n'a pu se prononcer sur la gravité des blessures.

D'un autre côté, le *Salut public*, de Lyon, annonce que le général de Miribel aurait été frappé d'apoplexie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 septembre 1893.

C'est aujourd'hui le nouvel an israélite et l'on constate de nombreux vides à la Bourse. Cette abstention des gros spéculateurs ne nuit pas à la bonne tenue des cours. Le 3 0/0 s'avance à 99.37, mais le 4 1/2 0/0 fléchit un peu à 104.65.

L'Italien termine à 84.45.
L'Extérieure a éprouvé des variations nombreuses, passant le 63 13/16, à 64, pour revenir à 63 13/16 et rester à 64 1/16.

Le Portugais est offert à 21 1/4 sur l'élevation du change à Lisbonne.

Les Sociétés de crédit ont un marché peu actif.
Aucune trace de négociations sur la Banque de France.

Le Crédit Foncier est bien tenu à 978.75.
On traite couramment le Comptoir National d'Escompte à 468.50.

La Banque d'Escompte est en reprise sur le résultat de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 courant qui a voté toutes les propositions qui étaient soumises à son approbation.

L'action des Immeubles de France se négocie à 490.

On annonce que les pourparlers relatifs à la vente des brevets russe et anglais de la société Patin Caoutchouc Fer sont en bonne voie; c'est au total 1,300,000 fr. qui seraient partagés entre M. Menier, le co-proprétaire de ces brevets, et la société de ce chef, la société du Patin Caoutchouc toucherait 650,000 fr., soit 150,000 fr. de plus que son capital. Les parts de Fondateurs, que l'on peut se procurer à 100 fr. ont droit à 45 0/0 sur les bénéfices.

L'obligation des Cales de Radoub conserve de bonnes tendances à 435.

L'obligation des Chemins Economiques fait 425.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 12 SEPTEMBRE
Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 17°
Ce matin, à 8 h.		+ 16°
Midi,	757 ^{m/m}	+ 17°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 12°

MANŒUVRES

De la 116^e Brigade de Réserve

Ces manœuvres, en Anjou, sont peut-être les plus intéressantes de toutes celles qui auront lieu, cette année, en France. C'est le premier essai d'une organisation nouvelle des régiments de réserve.

Au début, les régiments, dits mixtes, étaient composés de troupes et de cadres partie de l'active, partie de la territoriale.

Ces éléments étaient hétéroclites; leur

origine différait. Il en résultait des inconvénients auxquels on a remédié.

Les régiments de réserve se composent aujourd'hui de cadres empruntés à l'armée active, à l'armée de réserve et à l'armée territoriale. Comme troupes, ils ne comprennent que des réservistes et quelques hommes de l'armée active.

Ainsi, la 116^e brigade de réserve, 277^e (Cholet) et 335^e (Angers) a été constituée sous le commandement du colonel Hackspill.

Les régiments sont commandés par MM. les colonels Maillard et Triozon, du 135^e et du 77^e de ligne.

L'état-major comprend MM. Michel et Descoings, capitaines de l'Ecole supérieure de guerre, M. Bordeaux-Montrieux, lieutenant d'état-major de réserve.

C'est pour satisfaire aux exigences de ces nouvelles formations qui ont remplacé le régiment mixte qu'a été votée, il y a deux mois, la loi des cadres, qui va doter les régiments de réserve d'un grand nombre d'officiers de l'armée active.

Ces créations doivent être fécondes et sont un progrès pour l'armée nationale. Elles permettront d'avoir trois divisions par corps d'armée, au lieu de deux, et de porter, si l'on veut, les divisions actives à trois brigades.

La revue du 335^e, passée par M. le colonel Hackspill, permet de croire que la 116^e brigade manœvrera brillamment. Les hommes, aussi alertes, aussi alignés que ceux de l'armée active, sont plus robustes, plus résistants, dans de meilleures conditions pour faire campagne. Après quelques jours d'entraînement, s'ils sont bien encadrés, ils peuvent rendre autant de services que ceux plus jeunes de l'armée active.

De bons cadres ! tout est là.

L'importance des manœuvres d'Anjou est telle que M. le général Villain, commandant le 9^e corps d'armée, les suivra les 14, 15 et 16 septembre. Son quartier général sera établi à Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres). M. le général de Cools, membre du Conseil supérieur de guerre et inspecteur d'armée, assistera aux opérations à partir du 16.

Nous publions le tableau des étapes pour ceux qui comptent des parents ou des amis à la 116^e brigade.

Les régiments se sont mis en route le 11, exécutant successivement des manœuvres de régiments isolés, puis de régiment contre régiment, enfin de brigade contre un ennemi figuré.

Il n'est adjoint aucune cavalerie à la 116^e brigade, mais simplement une batterie du 33^e d'artillerie de Poitiers.

Marche de concentration

L'état-major est détaché au 335^e, pendant la marche des premiers jours.

Les marches de concentration conduisent :

Le 11 septembre : le 335^e à Brissac; le 277^e à Maulévrier; la batterie du 33^e d'artillerie à Mirebeau;

Le 12 septembre : le 335^e à Thouarcé; le 277^e aux Aubiers; la batterie à Argenton-l'Eglise;

Le 13 septembre : le 335^e à Vibiers; le

277^e à Argenton-le-Château : la batterie à Argenton-le-Château ;

Le 14 septembre : repos sur les lieux où les troupes seront arrivées la veille.

Manœuvres de régiment contre régiment

Les manœuvres de régiment contre régiment auront lieu le 15 et le 16 septembre, entre Vihiers et le Puy-Notre-Dame.

Les étapes prévues sont :

Le 15 septembre : pour l'état-major et le 277^e, Argenton-le-Château ; pour le 335^e, Nœl-sous-Passavant ; pour la batterie, Passavant ;

Le 16 septembre : pour l'état-major et le 277^e, le Puy-Notre-Dame ; pour le 335^e, 1^{re} division, Vaudelnay-Rillé ; 2^e division, Bagneux (près Thouars, Deux-Sèvres ; ne pas confondre avec Bagneux, près Saumur) ; pour la batterie, Bagneux (Deux-Sèvres).

Le 17 septembre : repos sur les positions de la veille.

Manœuvres de brigades

Le 18 septembre : bivouac près de Thouars pour tout le monde.

C'est ce jour-là que commencent les manœuvres de la brigade tout entière contre un ennemi figuré.

Le 19 septembre : Gîte à Thouars et à Brion, pour toutes les troupes.

Le 20 septembre : Gîtes prévus : pour l'état-major et le 335^e, Montreuil-Bellay ; pour le 277^e, 2 bataillons, Montreuil-Bellay, 2 bataillons Douces ; pour la batterie, Douces ;

Le 21 septembre ; pour l'état-major, le 335^e et le 277^e, Doué-la-Fontaine ; pour la batterie, Montreuil-Bellay.

Ce jour-là, 21 septembre, 475 hommes du 277^e seront embarqués par voie ferrée, à Montreuil-Bellay, pour rentrer à Cholet ; 225 hommes du 335^e seront également embarqués pour rentrer à Angers.

Ces hommes sont ceux appartenant à l'armée active, libérable avant le 1^{er} novembre 1893.

Marche de dislocation

La marche de dislocation commencera le 22 septembre.

Les troupes s'arrêteront :

Le 22 septembre : L'état-major et le 335^e à Brissac ; le 277^e à Vihiers ; l'artillerie à Loudun ;

Le 23 septembre : L'état-major et le 335^e arriveront à Angers et le 277^e à Cholet.

Avis important pour les correspondances

Il existe un bureau de poste dans chacun des gîtes désignés ci-dessus, à l'exception de Bagneux (Deux-Sèvres), qui est desservi par Argenton l'Eglise ; de Douces, desservi par Doué-la-Fontaine ; de Passavant, desservi par Nuil-sous-Passavant.

Les correspondances destinées aux troupes et aux services de la brigade seront prises le 18 septembre à Thouars.

M. le colonel Hackspill

M. le colonel Hackspill, qui commande la 116^e brigade de réserve, est, comme le général Fabre, comme M^{re} Mathieu, un Lorrain. Il a de brillants états de services.

Sorti de Saint-Cyr en 1854, il a fait ses débuts en Afrique, au 54^e ; il prit part, jusqu'en 1859, aux expéditions de la Grande-Kabylie et du Sud-Oranais, et fut, pendant plusieurs années, détaché aux affaires arabes.

Au moment de la déclaration de guerre, en 1870, il était capitaine adjudant-major au 54^e. Il fit la campagne à l'armée de Metz et commanda la compagnie d'éclaireurs volontaires de la division Lorencez (corps de Ladmirault).

Les missions dont il fut chargé aux manœuvres de l'armée allemande, puis en Autriche, prouvent en quelle haute estime il est tenu.

Il a été admis, il y a quelques mois, à la retraite, et nommé au commandement de la 116^e brigade.

Sous un tel chef, les manœuvres ne laisseront rien à désirer.

CONCOURS

Du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur et du canton Nord-Ouest, à Saint-Lambert-des-Levées.

LISTES DES RÉCOMPENSES

Bons serviteurs

Hommes. — M. Eugène Pineau, domestique chez M. Benoist, à Saint-Lambert, 7 ans de service, prime de 20 fr. — M. Henri Hye, domestique chez M. Mazé, aux Rosiers, 40 ans de service, prime de 3 fr. — M. Marquet, domestique chez M. Baujon, à Saint-Clément-des-Levées, 7 ans de service, prime de 3 fr.

Femmes. — Veuve Renard, domestique chez M. Ory François, à Saint-Lambert, 20 ans de service, diplôme d'honneur et prime de 20 fr. — M^{lle} Clémence Hye, domestique chez M. Mazé, aux Rosiers, 8 ans de service, prime de 40 fr. — M^{lle} Jules Louise, domestique chez M. Leroy Louis, à Saint-Lambert, prime de 40 fr.

CONCOURS D'ANIMAUX

1^{re} DIVISION

Les exposants du canton Nord-Ouest sont seuls admis à concourir.

Espèce Chevaline

JUMENTS POULINIÈRES. — 1^{er} prix, médaille de vermeil offerte par le ministre de l'agriculture et 60 fr., à M. Cornilleau Louis, à Saint-Lambert. — 2^e prix, 50 fr., à M. Guillemet, à Saint-Clément. — Prix supplémentaire, médaille offerte par M. Pottier, conseiller général, président du Comice de l'arrondissement, à M. Lebouc, à Saint-Martin.

POULAINS ET POULICHES DE 4 ANS. — 1^{er} prix, 60 fr., à M. Bernard, à Saint-Martin. — 2^e prix, 50 fr., à M. Boireau, à Saint-Clément.

POULAINS ET POULICHES DE 2 ANS. — 1^{er} prix, médaille offerte par le ministre de l'agriculture et 60 fr., à M. Chartrain, à Saint-Clément. — 2^e prix, 50 fr., à M. Brosselier, aux Rosiers.

Espèce Bovine

VACHES LAITIÈRES. — 1^{er} prix, médaille d'argent offerte par le ministre de l'agriculture et 60 fr., à M. Hapon, à Saint-Lambert. — 2^e prix, 50 fr., à M. Bompas René, aux Rosiers.

TAUREAUX DE 1 AN A 2 ANS. — 1^{er} prix, médaille d'argent offerte par le ministre de l'agriculture et 60 fr., à M. Marquet, à Saint-Clément. — 2^e prix, 50 fr., à M. Tenneguin, à Saint-Lambert.

GÉNISSES DE 1 AN A 2 ANS. — 1^{er} prix, médaille d'argent offerte par M. Bouju, maire de Saint-Lambert, et 60 fr., à M. Trochu, à Saint-Lambert. — 2^e prix, 50 fr., à M. Guillemet, à Saint-Martin.

2^e DIVISION

Ouverte aux exposants de tout l'arrondissement

Espèce Chevaline

JUMENTS POULINIÈRES. — 1^{er} prix, diplôme de médaille d'or et 50 fr., à M. Roux, à Rou-Marson. — 2^e prix, diplôme de médaille de vermeil et 45 fr., à M. Benon, à Bagneux. — 3^e prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr., à M. Reveau, à Distré. — 4^e prix, diplôme de médaille de bronze et 35 fr., à M. Cornilleau Louis, à Saint-Lambert. — 5^e prix, mention honorable et 30 fr., à M. Guillemet, à Saint-Clément. — 6^e prix, mention honorable et 25 francs, à M. Pataud, à Saint-Lambert. — 7^e prix, prime de 20 fr., à M. Benon, à Bagneux.

POULAINS ET POULICHES DE 4 ANS. — 1^{er} prix, diplôme de médaille d'or et 50 fr., à M. Guyomard, à Allonnes. — 2^e prix, diplôme de médaille de vermeil et 45 fr., à M. Rossignol, à Distré. — 3^e prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr., à M. M. Frémin, à Montfort. — 4^e prix, diplôme de médaille de bronze et 35 fr., à M. Bernard, à Saint-Martin. — 5^e prix, mention honorable et 30 fr., à M. Roux, à Rou-Marson. — 6^e prix, mention honorable et 25 fr., à M. Boireau, à Saint-Clément. — 7^e prix, prime de 20 fr., à M. Bouvet, à Allonnes.

POULAINS ET POULICHES DE 2 ANS. — 1^{er} prix, diplôme de médaille d'or et 50 fr., à M. Chartrain, à Saint-Clément. — 2^e prix, diplôme de médaille de vermeil et 45 fr., à M. Benon, à Bagneux. — 3^e prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr., à M. Robineau Henri, à Allonnes. — 4^e prix, diplôme de médaille de bronze et 35 fr., à M. Brosselier, aux Rosiers. — 5^e prix, mention honorable et 30 fr., à M. Chassier, à Vivy. — 6^e prix, men-

tion honorable et 25 fr., à M. Chartrain, à Saint-Clément. — 7^e prix, prime de 20 fr., à M. Robineau Henri, à Allonnes.

POULAINS ET POULICHES DE 3 ANS. — 1^{er} prix, diplôme de médaille d'or et 50 fr., à M. Cornilleau Louis, à Saint-Lambert. — 2^e prix, diplôme de médaille de vermeil et 45 fr., à M. Greffier, aux Rosiers. — 3^e prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr., à M. Robineau, à Distré. — 4^e prix, diplôme de médaille de bronze et 35 fr., à M. Cornilleau Henri, à Chacé. — 5^e prix, mention honorable et 30 fr., à M. Benon, à Bagneux. — 6^e prix, mention honorable et 25 fr., à M. Bressière, à Allonnes. — 7^e prix, prime de 20 fr., à M. Carré, à Saint-Lambert. — Prix spécial, une médaille de bronze à M. Grandin, au Coudray, pour sa mule. (1 suivre.)

Soutiens de famille

Ont été dispensés à titre de soutiens de famille (arrondissement de Saumur) :

Pihoué, à Cizay ; — Delaporte, à Saint-Martin-de-la-Place ; — Marquet, à Saint-Clément-des-Levées ; — Rosière et Dahullier, à Chacé ; — Angebault, à Somloire ; — Serissier, à Coron ; — Rousselot, à Saint-Hilaire du-B is.

AVIS

Un concours sera ouvert, le 20 novembre prochain, pour l'admission au grade d'officier d'administration adjoint de 2^e classe du cadre auxiliaire des subsistances militaires.

Seront admis à y prendre part les anciens sous-officiers et les anciens engagés conditionnels exerçant l'une des professions suivantes, à l'exclusion de tout autre :

Négociant en grains, en farine, en vins ou denrées alimentaires, en fourrages, minotier, boulanger, boucher, éleveur ou marchand de bestiaux, entrepreneur de transports ou de camionnage.

Les candidats devront adresser leur demande au Gouverneur militaire ou au Général commandant le corps d'armée de leur résidence et y joindre les pièces suivantes sur papier libre : copie certifiée de l'état des services, extrait de l'acte de naissance, extrait du casier judiciaire.

Les anciens engagés conditionnels y ajouteront une copie certifiée de leur certificat d'instruction militaire.

Nota. — Aucun concours n'aura lieu, en 1893, pour l'admission dans le cadre auxiliaire des services des bureaux de l'intendance et de l'habillement du campement.

Une culotte

Hier soir, le concierge du théâtre venait réquerir l'agent de service Bouhier, pour expulser un individu, qui était couché sur un banc du Square et refusait d'en sortir, bien qu'on lui annonçât la fermeture.

L'agent Boudier pria cet homme de sortir, mais il ne reçut pour toute réponse qu'une bordée d'injures et, pour l'expulser, il dut demander l'aide d'un sieur Bouguin, qui lui prêta main-forte et reçut, ainsi que l'agent, plusieurs coups de pieds que leur porta cet ivrogne devenu furieux.

Au moment de le fourrer au violon, il leur échappa et ils ne le rattrapèrent que sur la place de la Bilange.

Cet homme, très vigoureux et dont l'ivresse doublait les forces, leur aurait certainement échappé, si deux garçons bouchers de M. Béchereau, les sieurs Gervais et Jublin, ne leur avaient donné un coup de main.

Après avoir passé la nuit au violon, il a été interrogé ce matin par M. le Commissaire de police et a déclaré se nommer Baudole, né à Metz, âgé de 31 ans, ayant tiré au sort à Nancy. Il a subi deux condamnations pour vagabondage et sortait, de ce chef, de passer deux mois à la prison d'Angers. Ses moyens d'existence sont la pêche dans les environs, et il n'était venu en ville que pour acheter un pantalon, au lieu et place duquel il a pris une enlote qui pourrait bien lui coûter cher, car il a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République, pour vagabondage, ivresse, outrage et rébellion à la force publique.

Objet perdu

M. Cousineau fils, rue Dupetit-Thouars, a perdu avant-hier, dans le quartier du Champ-de-Foire, une gourmette d'argent portant deux pièces de Saint-Georges réunies par un petit cercle d'or.

Objet trouvé

Le même jour, M. Alzon, de Varrains, a, paraît-il, trouvé sur la route de Varrains une montre en or portant les initiales J. L.

De Saumur à Toulon

M. Charles Brétil, de Saumur, vient de s'engager à faire le trajet de Saumur à Toulon en 14 jours, soit 880 kilomètres, 220 lieues, sans prendre le pas gymnastique. Il porte un défi à tous les marcheurs, même à Ramogé, le vainqueur de la course de Paris-Belfort, et à Lejeune, d'Angers, le roi des coureurs de France. Ce sera la première course de marche qu'on verra dans notre pays.

La Saint-Fiacre à Doué-la-Fontaine

Avant-hier, la ville de Doué était en fête. Le Syndicat agricole célébrait sa fête patronale de saint Fiacre, et plus de deux cents membres partaient à onze heures, musique en tête, pour se rendre au restaurant Grelle à l'église paroissiale. Trois brancards, superbement ornés et chargés de magnifiques primeurs, étaient portés par six cultivateurs et horticulteurs qui avaient rivalisé de zèle pour faire bénir de la main de leur vénérable curé les plus beaux produits de leur culture.

Au cours de la messe, M. le Curé a parlé dans les termes les plus touchants. Faisant ressortir, d'une façon saisissante, les efforts et la persévérance de ces agriculteurs, qui labourent, sèment et retournent la terre sans trêve ni merci, il a montré pourtant leur impuissance en face de Dieu, qui seul peut répandre cette rosée bienfaisante sans laquelle tous les labours sont vains. Priez, Messieurs, leur a-t-il dit. Vous traversez actuellement une épreuve terrible, mais si vous priez bien, Dieu ne demande qu'à vous exaucer.

Après la messe, le cortège s'est reformé et un vin d'honneur a été offert au restaurant Grelle.

M. Henry Chatenay, président du Syndicat, avait à ses côtés MM. Bineau, conseiller général, de la Guillonnière, Grimaud, maire de Doué, et Defoye, secrétaire général du Syndicat.

D'une façon charmante et empreinte de la plus exquise courtoisie, M. Bineau a porté un premier toast à ses anciens administrés. L'accueil fait à ses paroles lui a prouvé une fois de plus combien était vive et profonde la sympathie que lui a acquise sa longue et féconde administration.

M. Chatenay se lève ensuite et porte la santé de MM. Bineau, de la Guillonnière et Grimaud. Il fait part à l'assemblée des regrets que lui ont exprimés MM. Berger, ancien député, Merlet, sénateur, et de Grandmaison, député de l'arrondissement.

Puis il rend compte des travaux accomplis cette année par le Syndicat et de la construction prochaine d'un dépôt spécial pour les engrais, dont les travaux vont commencer près de la gare.

Il termine en levant son verre à l'union des membres du Syndicat et en adressant de chaleureuses félicitations à la musique de Doué dont le chef sautant et habile, M. Giloire, mérite des éloges tout particuliers.

De longues acclamations saluent l'éminent président du Syndicat.

Enfin, M. de la Guillonnière prononce un discours fréquemment interrompu par des applaudissements unanimes.

L'orateur remercie tout d'abord des paroles si bienveillantes qui viennent de lui être adressées. Il se félicite, au lendemain des luttes politiques qui ont été parfois si vives, de pouvoir prendre part à cette fête pacifique et profondément chrétienne de l'agriculture. Il rend hommage au dévouement infatigable avec lequel M. Berger savait défendre les populations rurales et engage les cultivateurs présents à poursuivre

vre, près de son successeur, les revendications de leurs intérêts légitimes. Une intervention constante auprès des pouvoirs publics est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. M. de Grandmaison, dit-il, ne l'oubliera pas et saura remplir son devoir.

Une remarque s'impose d'ailleurs et des plus rassurantes. Si l'on jette un regard sur les divers programmes électoraux du mois dernier et qu'on se place au-dessus des querelles de partis, on est frappé de voir que tous les candidats, à quelque milieu qu'ils appartiennent, ont cru devoir donner des garanties spéciales à l'agriculture. Et dans le département du Nord, ce pays si profondément industriel, où les ouvriers de la grande industrie se comptent par centaines de mille, on a vu un prêtre, M. l'abbé Lemire, élu sur un programme purement agricole.

C'était d'une part affirmer la solidarité de tous les intérêts, et d'autre part faire acte de sagesse que de les confier à un représentant de l'Eglise catholique qui seule possède, avec la connaissance de toutes les questions, la puissance nécessaire pour les résoudre avec équité et justice.

C'est un merveilleux développement de nos Syndicats agricoles, depuis bientôt dix ans, que sont dus ces premiers résultats. Mais nous ne devons pas nous arrêter. Notre devise doit être : toujours en avant.

Une satisfaction partielle est obtenue en ce qui concerne l'impôt foncier. Il faut qu'elle soit complétée par la nouvelle Chambre. La conversion du 4 1/2, qui va faire rentrer 70 millions par an dans les caisses de l'Etat, doit être l'occasion, non de nouvelles dépenses, mais d'un dégrèvement agricole.

Le droit d'exercice, dont il était question il y a quelques mois, de dégrever 300,000 cabaretiers pour le reporter sur vingt millions d'agriculteurs, doit être combattu à outrance.

Il faut aussi travailler à obtenir la liberté encore très incomplète des associations. Privées du droit de posséder, elles doivent le conquérir. Il suffit aujourd'hui d'être étranger ou juif pour devenir le maître du sol. C'est à nous, agriculteurs, et à nos associations qu'il doit appartenir.

Et puis, à côté de ces questions d'ordre général qui nécessitent un effort d'ensemble, il y a celles qui concernent la culture spéciale de chaque contrée et sont l'affaire propre de chaque syndicat.

La baisse constante de certains produits agricoles, sous les coups de la spéculation juive et cosmopolite, rend nécessaire l'étude particulière de nouveaux procédés et peut-être de nouveaux assolements. La puissance de ces spéculateurs éhontés est telle qu'il est permis de douter d'un relèvement prochain. N'est-ce pas le cas de rechercher si certaines cultures industrielles n'auraient pas quelques chances

de réussir.

Pour les alcools de betteraves, par exemple, nous sommes tributaires de l'Allemagne, dont 6,000 raffineries importent leurs produits en France. Or, les terrains de Doné et des environs seraient très favorables à la culture de la betterave. Des expériences ont été faites et devront être renouvelées par les soins du Syndicat pour le plus grand profit de la contrée tout entière.

Telles sont, esquissées à grands traits, les principales idées développées avec une grande éloquence par M. de la Guillonnière, dont le discours a produit une profonde impression.

Un banquet de 150 convets a terminé cette journée pendant laquelle une entente des plus cordiales n'a cessé de régner. Il faut dire que la politique en était sévèrement exclue.

M. Baron, maire de Cholel

A la suite de la démission de M. Marie-Baudry, maire de Cholel, une administration conservatrice vient d'être élue, avec M. Jules Baron comme maire.

Les prêtres aux manœuvres

Les réservistes sont revenus endosser l'uni-forme.

Le séminaristes sont entrés dans le rang : ils feront aussi bien que les autres : ils en ont fourni la preuve.

Mais on n'était pas habitué à voir ce spectacle du prêtre, du vicair de paroisse, obligé de quitter le poste qui lui a été confié, et de venir, pour un mois, échanger sa soutane contre la tunique militaire.

Cette loi, qui fait le bonheur des franc-maçons, est déplorable, car, dans ces paroisses, qui donc subviendra aux nécessités du culte, baptisera, donnera les sacrements ?

Ces funestes conséquences n'ont pas échappé au législateur, qui les a voulues plutôt ; aussi s'élève-t-il des protestations contre une application des lois aussi oppressive pour la majorité catholique.

L'École de Grandjonan

Voici la réponse reçue par M. Sibille à sa lettre au ministre de l'agriculture, au sujet de de l'école de Grandjonan :

« Monsieur le député et cher collègue,

» En réponse à la demande contenue dans votre lettre du 4 août courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'y a rien de fondé dans le bruit que vous me signalez et d'après lequel j'aurais renoncé au projet de transfert à Rennes de l'école de Grandjonan.

» J'ajouterai que mon honorable prédécesseur, M. Develle, a pris des engagements formels en vue de ce transfert et que l'exécution du projet, retardé jusqu'ici par de simples questions de forme, doit venir prochainement.

» Agréé, etc.

» Le ministre de l'agriculture, VIGER. »

Enfin le tour de maître Durand était arrivé. Le président venait de l'inviter à prendre la parole.

L'avocat se leva lentement, embrassa d'un coup d'œil la salle, qui le regardait de tous ses yeux, d'un coup de pouce rengea les papiers qu'il avait devant lui, rejeta en arrière ses manches et ses cheveux, enleva sa toque, laissa tomber tout seul son binocle, s'assura que personne ne parlait plus, que tout le monde l'écoutait, que tous se taisaient et prêtèrent une oreille attentive, avide, et commença...

Il bredouilla quelques lignes d'exorde, à voix basse, à peine perceptibles, entama l'éloge de la famille de Cordouan, une des plus vieilles, des plus glorieuses de l'ancienne Guyenne, fit ensuite celui d'Edgar de Cordouan, le dernier rejeton de cette vieille race chevaleresque, que la fatalité, une fatalité inouïe, inconcevable, venait de jeter sur les bancs de la cour d'assises, pour un instant seulement, il est vrai, mais assez longtemps pour voir ses ancêtres frémir et se voiler la face !

M^e Durand avait lancé cette phrase à plein gosier. Il se pencha pour remuer ses papiers, attendant qu'elle eût produit tout son effet,

Arbres en fleurs

On signale de divers points du département une réfforaison des marronniers et de divers arbres fruitiers.

La vigne a, dans certains endroits, donné une « seconde pousse » de raisin qui arriveront à maturité vers le milieu de novembre.

Un propriétaire de la route des Ponts-de-Cé, au lieu dit la Fontaine, possède un cerisier actuellement en pleine floraison. Il serait possible que cette floraison fournisse, d'ici à quelque temps, un regain de cerises.

Boulevard de la Mairie, à Angers, on voit aussi un marronnier en pleines fleurs.

Des fraises en septembre

Un fait de végétation extraordinaire s'est produit chez M. A. Cousin, propriétaire à la Maître-Ecole : Il a présenté de magnifiques fraises, dites « Maillasses », cueillies dans ses plate-bandes, et sur des fraisiers qui ont déjà produit au printemps.

Etat-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 12 septembre. — Gabriel-Georges Pichou, rue Saint-Nicolas, 92 ; — Marie-Anne-Henriette Albert, rue de la Croix-Verte, 44.

MARIAGES

Le 11 septembre. — Maurice-Joseph Royer, menuisier, a épousé Alexandrine Cagnol, couturière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 12 septembre. — Charles Jules, 3 mois, route de Varrains.

CHRONIQUE AGRICOLE

Le seigle de Schlantedt

Les journaux agricoles préconisent une nouvelle variété de seigle dite de Schlantedt.

S'il faut en croire ses partisans, il produit un quart et même un tiers en grains et paille de plus que les variétés du pays ; il fournit une farine plus blanche et du pain de meilleure qualité ; il est tardif, caractère précieux, parce qu'il mûrit à peu près à la même époque que le froment et, pour les nourrisseurs, il durcit moins vite que le seigle ordinaire ; sa tardivité le rend en outre moins sensible aux gelées printanières.

La production du seigle est considérable en Bretagne, dans le Limousin, l'Auvergne, les Vosges et les régions montagneuses ; un surplus de 25 0/0 n'est pas à dédaigner.

Mais cette variété se contente-t-elle des terres maigres qui suffisent au seigle ordinaire ? Peut-elle vivre sous un climat sec ? Sa paille vaut-elle celle des autres variétés ?

Autant de questions qui demandent des essais prudents.

Les théoriciens, les agriculteurs en cham-

bre, se plaisent à récriminer contre la routine de nos paysans ; le reproche n'est pas toujours fondé.

Le parti cultivateur ne peut se livrer à des essais coûteux et se mêler des savants qui veulent modifier son mode de culture, sans se préoccuper des particularités locales qui peuvent rendre peu pratiques les améliorations proposées. Souvent désabusé, il est devenu incrédule, et c'est aux professeurs d'agriculture départementaux à faire preuve de prudence dans leurs délicates fonctions.

Vous qui vous plaignez toujours de votre santé, qui avez essayé de tous les médicaments sans succès, vous qui voyez tout en noir, faites encore un essai avec les Pilules Suisses.

Dernières Nouvelles

MORT

Du général de Miribel

Paris, le 12 août, 12 h. 28 soir.

Le général de Miribel est mort cette nuit, des suites de l'accident dont il a été victime, hier, dans la Drôme, en faisant une promenade à cheval.

HAVAS.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 10 Septembre 1893

Versements de 85 déposants (7 nouveaux), 28,296 fr. 91.

Remboursements, 14,920 fr. 66.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

CONSERVATION de la SANTÉ par l'hygiène de la bouche

L'Académie de Médecine de Paris (séance du 1^{er} Mars 1892) a donné une très haute approbation à un travail sur les Antiseptiques composés, présenté par le Dr de Christinas et le Dr Respaud, fondateur de l'American Dentaire, 4, rue Lafayette, Paris. Ce travail prouve que l'association des antiseptiques multiplie leur puissance.

Le Dr Respaud s'est aussitôt servi de cette découverte pour instituer une formule pour la fabrication de produits dentifrices : le Dentol et la Pâte Dentol, véritablement efficaces contre les microbes nuisibles de la bouche et ceux des maladies infectieuses. Des échantillons ont été délivrés par les Distributeurs automatiques des gares de Paris et des principales villes, où le public s'est convaincu que le Dentol est incomparablement supérieur aux eaux dentifrices les plus vantées, qui n'ont pas suivi les progrès de la science, ne sont pas antiseptiques et sont par conséquent sans action utile.

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, à Saumur.

Envoi franco du prospectus sur demande.

Entrepôt maison du Royal Windsor, rue de l'Échiquier, 22, Paris.

LOUVRE DENTAIRE (20 Cabinets).

Une grande perfection, brevets, Diplôme d'Honneur de Paris, Guérison et reconstitution des dents et racines les plus cariées. Toutes opérations sans la moindre douleur. 5 fr. Dentiers complets, 100 fr. D'une à 25 dents livrées en 3 à 10 heures. Tout est garanti. 75, Rue de Rivoli, PARIS.

Le Gérant : G. JOUAUST.

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE. — Le Procès

(Suite)

Aussi pendant qu'avaient duré tout le temps les débats, pendant la déposition, pendant le réquisitoire surtout, le défenseur du malheureux Edgar de Cordouan ne s'était-il pas départi de la pose superbe, triomphante, pleine de mépris et d'ironie que nous avons signalée. L'avocat avait une façon de mettre son lorgnon et de regarder ceux qui déposaient contre son client qui les décontenançait.

Mais c'est surtout pendant que l'avocat général parlait que sa mimique avait été stupéfiante. Haussements d'épaules dédaigneux, regards levés au ciel, comme pour le prendre à témoin des sottises avancées, mouvements de bras indignés, éclats de rire ironiques lancés tout haut, attitudes menaçantes et gouailluses, rien n'avait été épargné. Et le binocle ! C'est surtout le binocle qu'il fallait voir ! Quelques chevauchées superbes sur le nez, et quelles chutes tranchantes le long du visage !

Pouvons-nous dire que nous sommes criminel, quand nous sommes innocent ?

Il frappa avec force sur la barre.

— Car nous le sommes, innocent !... Tout le déclare, tout le montre, tout le prouve !

On a dû la reconnaître, notre innocence, à nos protestations indignées, à notre voix, à notre accent !

Notre honorabilité personnelle, celle de notre famille, le proclame, le crie !...

On nous dit encore :

Si vous êtes innocent, où étiez-vous quand le crime a été commis ?...

Où étions-nous, Messieurs ?...

Et M^e Durand regarda les jurés.

— Où nous étions ? Mais mon client vous l'a dit. Et il ne l'aurait pas dit, soyez-en sûrs, si cela n'était pas. Quand on ment, on se donne la peine de chercher des mensonges vraisemblables. Nous étions dans le placard où la malheureuse Delphine, affolée par l'arrivée imprévue de M. Fernandez, nous avait enfermé.

L'avocat général ayant fait ici un geste de protestation et de doute, le défenseur se tourna vivement vers lui :

— Oui, je m'en souviens, Monsieur l'avocat général, en parlant de cet incident, de cette

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 45	ACTIONS		Nord	1880 —	Compagnie parisienne du Gaz	
3 0/0 amortissable	99 30	Banque de France	4100 —	Orléans	1625 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	370 —
4 1/2 1883	104 50	Banque d'Escompte	90 —	Ouest	1120 —	— fonce. 1879 3 0/0 r. à 500	476 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	486 —	Compagnie parisienne du Gaz	1410 —	— fonce. 1879 3 0/0 r. à 500	476 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	560 —	Crédit Foncier	985 —	Transatlantique	480 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	471 75
— 1865 4 0/0	543 —	Crédit Industriel et Commercial	580 —	Canal de Panama	15 25	— fonce. 1883 3 0/0 r. à 500	413 —
— 1869 3 0/0	429 —	Crédit Lyonnais	775 —	— Suez	2715 —	— fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	473 —
— 1871 3 0/0	420 —	Crédit Mobilier	87 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1875 4 0/0	518 —	Dépôts et Comptes courants	—	Autrichien 4 0/0 or	98 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	457 —
— 1876 4 0/0	547 —	Société Générale	468 50	Dettes d'Égypte 6 0/0	102 40	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	460 —
— 1886 3 0/0	422 50	Est	970 —	Extérieur 4 0/0	64 10	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	461 25
		Paris-Lyon-Méditerranée	1532 —	Hongrie 4 0/0 or	94 25	Nord 3 0/0 r. à 500	475 —
		Midi	1340 —	Italie 5 0/0	34 20	Orléans 3 0/0 r. à 500	464 —
				Portugais 3 1/2 1884	—	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	461 50

Etude de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

A VENDRE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
EN TROIS LOTS
Avec faculté de réunion
En l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES
Et deux morceaux de Terre et Vigne
Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, canton de Saumur (Maine-et-Doire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 14 octobre 1893, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient de :
Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e Marcombre, huissier à Saumur, en date du six juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-sept juillet même mois, volume 50, numéros 4 et 5 ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :
Mademoiselle Henriette Godbillon, propriétaire, demeurant à Saumur, rue du Préche,

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

Il sera, sur et contre :
M. François Lièvre, tailleur de pierres, veuf de dame Pascaline Aude, demeurant à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Partie saisie,
Procédé, le samedi quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques, en trois lots, avec faculté de réunion, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désigné, saisis sur le sieur Lièvre.

DÉSIGNATION
PREMIER LOT
Une maison, comprenant trois chambres basses, grenier au-dessus, cellier, four, écu-

rie, située au lieu dit la Butte-de-la-Lande ou la Halerie, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
Mise à prix 100 fr.

DEUXIÈME LOT
Un morceau de terre, situé au même lieu, attenant à la maison ci-dessus désignée, d'une contenance d'environ trente-trois ares, complanté en vigne, joignant du midi Chauvin, du nord veuve Bouyer, du levant M. Liénard, du couchant la cour de la maison sus-désignée.
Mise à prix 50 fr.

TROISIÈME LOT
Un morceau de terre, au même lieu, comprenant plusieurs rangées de vigne, et dont partie est ensemencée en pommes de terre et en haricots, contenant environ soixante-six ares, joignant au levant la maison sus-désignée, chemin entre, au couchant M. Bouvet, chemin entre, au nord Madame Boubier et au midi Madame veuve Audebert.
Mise à prix 100 fr.
Total des mises à prix : 250 fr.

Déclaration relative aux hypothèques légales.
Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.
LECOY.

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

Enregistré à Saumur, le se mil huit cent quatre-vingt-treize, le Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : DUCHIN.

Pour les renseignements, s'adresser :
1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;
2° Et au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Jeune homme, 25 ans, libéré militaire, mécanicien, cherche place.
Ecrire C. D., poste restante, LA FLÈCHE.

LA CHASSE est réservée sur les domaines de Mortefond et de Villevert, commune de Distré.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :
1°
Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2°
Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 50 centiares ;

3°
Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4°
PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5°
LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

GUERISON
Certaine et radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, A.C.N.E.,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.



SAUMUR. imprimerie PAUL GODET.

Etude de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

A VENDRE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
EN TROIS LOTS
Avec faculté de réunion
En l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES
Et deux morceaux de Terre et Vigne
Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, canton de Saumur (Maine-et-Doire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 14 octobre 1893, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient de :
Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e Marcombre, huissier à Saumur, en date du six juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-sept juillet même mois, volume 50, numéros 4 et 5 ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :
Mademoiselle Henriette Godbillon, propriétaire, demeurant à Saumur, rue du Préche,

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

Il sera, sur et contre :
M. François Lièvre, tailleur de pierres, veuf de dame Pascaline Aude, demeurant à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Partie saisie,
Procédé, le samedi quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques, en trois lots, avec faculté de réunion, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désigné, saisis sur le sieur Lièvre.

DÉSIGNATION
PREMIER LOT
Une maison, comprenant trois chambres basses, grenier au-dessus, cellier, four, écu-

rie, située au lieu dit la Butte-de-la-Lande ou la Halerie, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
Mise à prix 100 fr.

DEUXIÈME LOT
Un morceau de terre, situé au même lieu, attenant à la maison ci-dessus désignée, d'une contenance d'environ trente-trois ares, complanté en vigne, joignant du midi Chauvin, du nord veuve Bouyer, du levant M. Liénard, du couchant la cour de la maison sus-désignée.
Mise à prix 50 fr.

TROISIÈME LOT
Un morceau de terre, au même lieu, comprenant plusieurs rangées de vigne, et dont partie est ensemencée en pommes de terre et en haricots, contenant environ soixante-six ares, joignant au levant la maison sus-désignée, chemin entre, au couchant M. Bouvet, chemin entre, au nord Madame Boubier et au midi Madame veuve Audebert.
Mise à prix 100 fr.
Total des mises à prix : 250 fr.

Déclaration relative aux hypothèques légales.
Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.
LECOY.

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

Enregistré à Saumur, le se mil huit cent quatre-vingt-treize, le Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : DUCHIN.

Pour les renseignements, s'adresser :
1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;
2° Et au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Jeune homme, 25 ans, libéré militaire, mécanicien, cherche place.
Ecrire C. D., poste restante, LA FLÈCHE.

LA CHASSE est réservée sur les domaines de Mortefond et de Villevert, commune de Distré.

GR^{de} ÉPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES
Confiserie supérieure
Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demandez le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ÉTIQUETTES PARCHEMIN ^{ou} ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES ^{ou} FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques
BRODERIES

Très beau choix de Travaux fantaisie

M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Saumur. imprimerie PAUL GODET.

partie de la déposition de mon client, vous avez ricané.
Le magistrat protesta du geste.
— Oui, appuya M^e Durand, vous avez ricané... Et pourquoi? Parce que cela vous paraissait invraisemblable. Mais c'est cette invraisemblance même qui prouve que ce détail est vrai. On n'invente pas les choses absurdes!
Et, cette phrase lancée à l'avocat général avec une expression de mépris souverain, M^e Durand fit une nouvelle pose.
Il passa rapidement sur les autres arguments développés par le ministère public, comme s'ils n'avaient pas valu même l'honneur qu'il leur faisait de les rappeler et de les discuter, puis il reprit avec une recrudescence d'énergie, les yeux en feu, la sueur au front :
— Vous n'avez donc rien pu élever contre nous de sérieux, car je n'admets pas comme sérieuses les dépositions d'un M. Tartas, sur lequel vous avez eu les renseignements que vous savez.
Dans la foule où il était dissimulé, Tartas avait frémi.
Il eut un mouvement de frayeur et presque de rage.

Est-ce qu'on allait encore lui parler de la vieille?
Mais il en fut quitte pour la peur.
L'avocat n'insista pas. Il poursuivit sa plaidoirie, cherchant à égarer les jurés, le public, à les détourner des seules preuves véritables ou du moins que l'on pouvait considérer comme véritables, relevées par l'accusation.
Et, quand il crut les avoir réduites à néant, il s'écria :
— Donc, Messieurs, tout est doute, tout est mystère dans cette affaire. Il y a eu un crime. Nous ne le nions pas. Mais, ce que nous nions, c'est qu'il ait été commis par nous. Pourquoi? Dans quel but? On nous dit : Pour vous débarrasser d'une liaison gênante... Mais elle n'était pas gênante, la malheureuse Delphine Lagrange, puisqu'elle avait déjà un autre amant, puisque nous avions rompu avec elle. Dans un moment de colère, prétendez-vous encore Et qui l'aurait provoquée, cette colère?... Des reproches? Mais pourquoi ces reproches? Parce que nous étions venu lui offrir des bijoux? Ce serait la première fois qu'on verrait une femme se fâcher pour ce motif.
Il y eut dans l'assistance quelques sourires.
M^e Durand, flatté, se passa la main sur le

crâne; puis il poursuivit :
— Je conclus, Messieurs, car ce serait vous faire injure que d'insister plus longtemps. J'espère vous avoir assez démontré que mon client n'est pas, ne peut pas être le coupable, n'avait aucun intérêt à l'être.
Et vous l'acquitterez.
Vous l'acquitterez à l'unanimité.
Vous rendrez à son grand père un petit-fils aimant et dévoué; vous rendrez à la société, à la France, un honnête homme!
Un vif mouvement se produisit dans l'auditoire. On crut que l'avocat avait fini, mais celui-ci rejeta ses manches, se dressa plus haut encore, et se tournant vers les jurés :
— Songez, Messieurs, fit-il d'une voix grave, songez à la responsabilité qui vous incombe! Songez aux remords que vous auriez d'avoir condamné un innocent, d'avoir livré à la honte, au désespoir, à la mort même, car M. de Cordouan, je le connais, je l'ai apprécié, M. de Cordouan a le cœur trop haut placé pour ne pas préférer la mort à une condamnation, si minime qu'elle soit; quelque minime donc que soit la peine prononcée pour M. de Cordouan, c'est le déshonneur, c'est la mort! Et si plus tard, quand un malheur irréparable serait

advenu, on retrouverait le vrai coupable!...
L'avocat frissonna longuement, porta les mains à ses yeux d'un geste dramatique et ajouta :
— Je ne veux pas m'arrêter à une pareille éventualité, car je sens bien que vous allez l'éviter en acquittant mon client.
Et il s'assit.
Dès que M^e Durand eut fini de parler, un bourdonnement confus s'éleva dans l'auditoire. Le public était en proie à une émotion intense. L'avocat avait fait vibrer toutes les fibres. Et à ce moment, sûrement, si on eût demandé aux gens qui se pressaient dans la salle : « M. de Cordouan est-il coupable? » De toutes parts des cris se fussent élevés :
— Non ! non !
Edgar lui-même était pris... Il se voyait sauvé, acquitté. Le vice-amiral sentait son cœur gonflé d'espoir.
Pierre, le vieux domestique, pleurait à chaudes larmes, et dans un autre coin de la salle on entendait aussi retentir des sanglots plus jeunes, ayant quelque chose de léger et de cristallin.
C'était Bluet qui donnait cours à son émotion.
(A suivre.)